

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur le rapport du Groupe Conseil UDA et la réponse de CMQR relativement à la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Marc-André Roy

Date: 2026-06-29

Madame, Monsieur,

Comme citoyen de Frontenac, je considère que le rapport de la firme indépendante UDA vient confirmer mes plus grandes inquiétudes concernant le tracé proposé pour la voie de contournement.

Avant tout, je tiens à préciser que, comme plusieurs citoyens de la région, je ne suis pas indifférent à ce que les gens de Lac-Mégantic ont vécu et continuent de vivre. Cette tragédie nous a tous marqués profondément. Je comprends le besoin de trouver des solutions pour améliorer la sécurité ferroviaire. Toutefois, ces solutions ne doivent pas se faire au détriment d'autres communautés ni créer de nouveaux risques majeurs.

Au-delà des aspects techniques, ce projet touche directement ma réalité familiale. J'ai choisi de vivre ici pour offrir à ma famille un milieu de vie stable, sécuritaire et sain. Or, les risques identifiés, notamment en lien avec l'eau potable, viennent fragiliser ce sentiment de sécurité. Ne pas savoir si l'eau sera toujours accessible, en quantité suffisante et de qualité, soulève des inquiétudes très concrètes : comment assurer le quotidien de ma famille si une telle ressource est compromise ?

Le rapport UDA identifie clairement que le projet entraînera un abaissement de la nappe d'eau souterraine, pouvant provoquer des effets en cascade sur les écosystèmes et les communautés. Ce phénomène comporte un risque majeur : la perte d'accès à l'eau potable, pouvant même mener à l'arrêt de certains ouvrages de captage. Il est aussi précisé que cet abaissement pourrait modifier la qualité et le régime des eaux souterraines.

Malgré cela, les mesures d'atténuation proposées sont insuffisantes. UDA souligne notamment l'absence d'un protocole d'urgence en cas de pénurie d'eau potable, une lacune importante. De plus, les risques résiduels demeurent modérés à importants, notamment parce que plusieurs effets hydrologiques n'ont pas été adéquatement évalués.

Les experts indépendants confirment également que le dossier est incomplet. Des

éléments essentiels, comme les risques de contamination en cas d'accident, n'ont pas été analysés. Il manque aussi une évaluation globale des impacts sur les milieux humides et forestiers, ainsi que des données suffisantes pour bien mesurer les risques d'inondation et d'érosion.

Dans ce contexte, il est difficile de comprendre comment une décision pleinement éclairée pourrait être rendue.

UDA recommande des mesures supplémentaires pour mieux protéger l'eau, les milieux naturels et les communautés. Or, Transports Canada et CPKC rejettent ou minimisent certaines de ces recommandations, ce qui accentue mes inquiétudes quant à leur capacité à assurer la sécurité des citoyens.

Enfin, ce projet ne bénéficie pas de l'acceptabilité sociale. À Frontenac, la municipalité s'y oppose fermement et 92,5 % des citoyens ont rejeté le tracé lors d'un référendum. Ignorer une telle opposition va à l'encontre de la volonté démocratique des communautés concernées.

En conclusion, le rapport UDA confirme des risques importants et des incertitudes majeures. En tant que citoyen de Frontenac et comme parent, je ne peux accepter que ma santé, ma sécurité et mon milieu de vie soient compromis. Les impacts du projet sont trop importants par rapport aux bénéfices attendus.

Je demande que les recommandations d'UDA soient mises en œuvre avant toute décision et que le tracé proposé soit reconsidéré.

Le tracé proposé est déraisonnable et doit être rejeté.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.